

PRINCIPES DIRECTEURS POUR L'UTILISATION DU LOGO



La Société désigne la troisième semaine de juillet comme étant la Semaine nationale de prévention de la noyade (SNPN) afin que le problème de la noyade et la prévention de la noyade deviennent le centre d'intérêt dans les collectivités et les médias. Les dates exactes apparaissent à l'intérieur du logo de la SNPN et sont mises à jour à chaque année.

Utilisation du logo de la SNPN

Les membres affiliés de la Société de sauvetage ainsi que les organismes agissant comme hôte, planifiant ou participant à des activités liées à la SNPN peuvent utiliser le logo de la SNPN sur leur site Internet ou dans leurs matériels promotionnels.

Les symboles deviennent significatifs par le biais d'une utilisation fréquente et harmonisée de ceux-ci. Il est donc crucial de demeurer cohérent : veuillez s'il vous plaît respecter les directives suivantes à chaque fois que vous utiliserez le logo de la SNPN :

Sur un fond blanc ou de couleur pâle

Selon les particularités de votre ou de vos application(s) et de votre budget :

1^{ère} option : utilisez le logo en couleur



2^e option : utilisez le logo en noir et blanc



Sur un fond de couleur foncée



Dans le cadre de la planification de leurs communiqués de presse, des entrevues à la télévision et à la radio et lors d'autres démonstrations et activités publiques la SNPN offre aux instructeurs d'Aqua Bon^{md} de la collectivité une occasion de mettre l'accent sur celle-ci. Le coup d'envoi de nombreuses activités communautaires connaissant par ailleurs un grand succès est effectué par le Maire qui proclame le début de la Semaine nationale de prévention de la noyade.

Vous devez toujours

- utiliser tous les éléments du logo
- laisser un espace « vierge » autour du périmètre du logo. Éviter de le combiner de trop près avec d'autres logos ou du texte ou de le placer sur le bord d'un feuillet ou d'un écran.

Vous ne devez jamais

- modifier le logo et ce d'aucune façon (p. ex. : changer la police; enlever le nom de la Société de sauvetage; y ajouter d'autres éléments; changer les dates; utiliser n'importe quelle autre couleur ou inverser les couleurs d'une façon ou d'une autre; essayer d'y incorporer le logo corporatif de la Société ou tout autre logo).
- reproduire le logo dans un si petit format que le nom de la Société est illisible.
- changer la grosseur du logo de manière disproportionnée.

Pour de plus amples informations à ce sujet vous pouvez communiquer avec la Commissaire nationale de l'éducation du public au bureau national de la Société de sauvetage :

287, avenue McArthur, Ottawa, Ontario K1L 6P3

Téléphone : 613-746-5694

Site Internet : www.lifesaving.ca

Aqua Bon^{md} est une marque de commerce enregistrée de la Société royale de sauvetage Canada.

Mai 2016